



# Master de spécialisation en études de genre

Vade-mecum étudiant

## Table des matières

Universités partenaires.....	2
1. Les obligations de l'étudiant-e .....	3
1.1. Inscription à l'UCLouvain.....	3
1.2. Activation du Compte global UCLouvain.....	3
1.3. Connexion à la boîte email UCLouvain.....	3
1.4. Intranet UCLouvain et bureau virtuel .....	4
1.5. Inscription aux cours.....	4
1.6. Plateformes de cours en ligne de chaque université.....	5
2. Vous informer, vous tenir informé-e.....	6
2.1. Portails des autres universités.....	6
2.2. Le courrier électronique .....	7
2.3. La page Facebook du master .....	7
3. Les cours.....	7
3.1. Le programme d'études.....	7
3.2. La fiche d'activité du cours .....	7
3.3. Les cours de tronc commun .....	7
3.4. Les cours au choix.....	8
3.5. Les horaires de cours .....	8
3.6. Les supports de cours.....	8
4. Le mémoire et le stage .....	8
5. Les examens.....	9
5.1. Le paiement des droits d'inscription.....	9
5.2. L'inscription en ligne aux examens .....	9
5.3. Sessions .....	9
5.4. Règlement.....	10
5.5. Dispositions pratiques.....	10
5.6. Horaires et modalités.....	11
5.7. Absence ou note de présence .....	11
5.8. Le plagiat .....	11

## UNIVERSITÉS PARTENAIRES



### **Université catholique de Louvain**

Faculté de philosophie, arts et lettres  
Place Blaise Pascal, 1  
1348 Louvain-la-Neuve



### **Université libre de Bruxelles**

Faculté de philosophie et sciences sociales  
Avenue F. D. Roosevelt, 50 - CP135  
1050 Bruxelles



### **Université de Liège**

Faculté des sciences sociales  
Campus du Sart Tilman, Quartier Agora  
Place des Orateurs, 3 (B31)  
4000 Liège



### **Université de Namur**

Faculté de droit  
Rempart de la Vierge, 5  
5000 Namur



### **UCLouvain Saint-Louis Bruxelles**

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication  
Boulevard du Jardin botanique, 43  
1000 Bruxelles



### **Université de Mons**

École des sciences humaines et sociales  
Place Warocqué, 17  
7000 Mons

## 1. LES OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT·E

### 1.1. Inscription à l'UCLouvain

L'inscription au master de spécialisation en études de genre se fait à l'UCLouvain uniquement. Celle-ci doit être prise dans le respect du calendrier des inscriptions.

 [Calendrier](#)

 [Demande d'inscription](#)

 [Suivre votre dossier d'inscription](#)

 [Obtenir les attestations et les cartes](#) : carte étudiant, attestation d'inscription, ...

 [Droits d'inscription](#) : montant, modalités et délais de paiement

### 1.2. Activation du Compte global UCLouvain

Comme chaque étudiant, vous disposez d'un compte utilisateur global de l'UCLouvain. La toute première étape obligatoire est d'activer ce compte global pour accéder aux services électroniques en ligne.

 [Activer son compte global](#)

### 1.3. Connexion à la boîte email UCLouvain

Chaque étudiant·e dispose d'une adresse mail UCLouvain et d'une boîte aux lettres électronique personnelle :

 [prenom.nom@student.uclouvain.be](mailto:prenom.nom@student.uclouvain.be)

Vous avez l'obligation d'utiliser votre adresse mail UCLouvain (Article 32. du [Règlement général des études et des examens](#)). Vous pouvez y accéder par votre bureau virtuel sur le portail (voir [Intranet UCLouvain et bureau virtuel](#)). Votre adresse mail est automatiquement créée dans les 24 heures qui suivent l'activation du compte global.

Toute communication officielle entre l'Université et l'étudiant·e doit se faire via l'adresse électronique UCLouvain de l'étudiant·e prioritairement ou, à défaut, via l'adresse électronique fournie par l'une des quatre universités partenaires. Tout mail envoyé depuis ou vers l'adresse personnelle de l'étudiant·e n'aura aucune valeur officielle. Nous vous conseillons donc de la consulter régulièrement, car tous les messages individuels liés à votre parcours ou vos activités académiques seront envoyés par le secrétariat du master à votre adresse UCLouvain.

 [Les ressources informatiques](#) - page d'information importante pour toute démarche ou souci informatique.

#### 1.4. Intranet UCLouvain et bureau virtuel

S'identifier avec son identifiant global UCLouvain et son mot de passe choisi lors de l'activation du compte global.

Si l'activation du compte ou l'identification sur le portail ne réussit pas : contacter le Service Desk au +32 (0)10 47 82 82.

Votre bureau virtuel va devenir une nouvelle référence dans votre vie d'étudiant·e. Nous vous conseillons de vous familiariser à cet outil le plus rapidement possible.

Vous y trouverez un moyen d'accéder à votre boîte mail UCLouvain, à vos valves électroniques, à MoodleUCLouvain (voir [Plateformes de cours en ligne de chaque université](#)), etc.

Le widget **Mes études** contient une série de liens vers des informations précieuses : dossier étudiant, paiement en ligne, horaire, réinscription à l'université, ...

Le **dossier étudiant** vous mène vers des actions officielles et administratives : composition du programme annuel, inscription aux examens, ... mais aussi vers la consultation de vos données personnelles, programme, annuel, notes, etc.

 [Accéder à l'intranet et au bureau virtuel](#)

#### 1.5. Inscription aux cours

L'inscription aux cours se fait en ligne, par le biais de votre [bureau virtuel](#) UCLouvain (MyUCL > Widget « Mes études ») uniquement, et doit obligatoirement être effectuée en début d'année académique.

Dans le Widget « Mes études » de votre bureau virtuel, vous cliquez sur « Mon dossier étudiant ». Ce lien vous mène dans votre espace étudiant. Vous allez ensuite dans « Ma composition de programme annuel ».

 [Tutoriel](#)

 **15 au 30 septembre 2025**

 l'inscription aux cours est obligatoire et n'est pas automatique.

L'inscription à l'UCLouvain, l'inscription aux cours (sur votre bureau virtuel) et l'inscription sur une plateforme pédagogique (MoodleUCLouvain, etc.) sont trois choses différentes.

✦ En cas de problème, l'étudiant·e prendra contact avec le secrétariat du master à l'UCLouvain : [secretariat-genre@uclouvain.be](mailto:secretariat-genre@uclouvain.be).

Une fois votre inscription en ligne aux cours complétée via le bureau virtuel l'UCLouvain, les informations relatives aux cours au choix choisis dans les autres universités seront transférées par le secrétariat du master de l'UCLouvain vers les [référent·e·s administratif·ves](#) des universités concernées début du mois de novembre.

Vous serez ainsi inscrit·e aux cours automatiquement au sein de la ou des université(s) concernée(s) via votre inscription sur le bureau virtuel UCLouvain.

## 1.6. Plateformes de cours en ligne de chaque université

### ■ Cours du tronc commun

#### ✦ [UCLearn](#)

UCLearn est la plateforme de cours en ligne utilisée par les enseignant·es des six cours obligatoires du Master. Vous y trouverez les supports de cours ainsi que les instructions relatives à la préparation des séances et aux diverses évaluations. Vous y aurez également accès au support des mémoires pour vous soutenir dans le lancement et la réussite de votre mémoire.

Dès que vous avez confirmé votre inscription (et payé au minimum l'acompte), voici les étapes :

✉ **Adresse mail** : dans les 2 jours, vous recevrez une adresse courriel @student.uclouvain.be. (voir [Courrier électronique](#))

✉ **Invitations aux cours** : votre gestionnaire de parcours vous enverra une invitation via le système UCLearn à cette nouvelle adresse. Vous recevrez une invitation par cours de votre programme.

✅ **Acceptation de l'invitation** : en acceptant l'invitation, vous serez officiellement inscrit·e au cours. Un simple clic sur l'invitation vous dirigera directement vers la page d'accueil d'UCLearn.

🔑 **Connexion** : en tant qu'étudiant·e UCLouvain, vous pourrez vous connecter directement via Shibboleth (système d'authentification unique). Le système créera automatiquement votre compte (ou reconnaîtra si vous en avez déjà un).

📖 **Accédez à vos cours** : Une fois l'invitation acceptée, vous pourrez accéder à tous vos cours et les retrouver facilement dans la section "Mes cours".

## ■ Cours au choix UCLouvain

✦ **MoodleUCLouvain** <https://moodle.uclouvain.be/>

MoodleUCLouvain est une plateforme de cours en ligne de l'UCLouvain, à laquelle vous avez accès dès que votre inscription au master est finalisée.

Cette plateforme ne concerne que les cours au choix de votre master organisés par l'UCLouvain.

Par ce biais, les enseignant·es mettent à votre disposition le matériel didactique relatif aux cours qu'ils donnent : syllabus, portefeuilles de lecture, etc. Chaque étudiant·e, muni de son identifiant, doit d'abord s'inscrire sur MoodleUCLouvain.

Ensuite, vous devez vous lier aux cours que vous suivez pour disposer de tout ce que le ou la titulaire du cours peut mettre à votre disposition.

Une création de compte/connexion sur MoodleUCLouvain ne vaut pas pour une inscription administrative

Tous les cours de l'UCLouvain ne sont pas systématiquement présents sur MoodleUCLouvain.

## ■ Cours au choix universités partenaires

ULB [Université Virtuelle](#)

ULiège [e-Campus](#)

UNamur <https://webcampus.unamur.be/login/index.php>

UMONS <https://moodle.umons.ac.be/>

## 2. VOUS INFORMER, VOUS TENIR INFORMÉ·E

### 2.1. Portails des autres universités

Il vous sera nécessaire de consulter les portails des autres universités, notamment pour pouvoir disposer des informations concernant les cours au choix dispensés dans les différentes institutions.

**ULB** [Créer un compte utilisateur](#)

[Se connecter à Mon ULB](#)

**ULiège** [Se connecter à MyULiège](#)

**USLB** [Services en ligne](#)

**UNamur** [www.unamur.be/login](http://www.unamur.be/login)

**UMONS** [gestacumons.umons.ac.be/](http://gestacumons.umons.ac.be/)

## 2.2. Le courrier électronique

Voir [Courrier électronique](#)

## 2.3. La page Facebook du master

Le master dispose également d'une page Facebook :

[www.facebook.com/MSgenre](http://www.facebook.com/MSgenre)

Cette page ne constitue en aucun cas le canal d'information officiel. Elle permet un accès plus facile à certaines informations déjà présentes sur les portails facultaires ou sur le site [www.mastergenre.be](http://www.mastergenre.be)

Il existe un groupe Facebook privé d'entraide autogéré par les étudiant-es du Master accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/346369326467547>

## 3. LES COURS

### 3.1. Le programme d'études

Le programme complet est disponible sur le site de l'UCLouvain à l'adresse suivante : <http://www.uclouvain.be/prog-genr2mc>.

### 3.2. La fiche d'activité du cours

La fiche d'activité du cours présente les thèmes abordés, les acquis d'apprentissage, les modes d'évaluation des acquis des étudiant-es, les méthodes d'enseignement, le contenu et la bibliographie/support(s) disponible(s), les modalités d'évaluation du cours, les prérequis... La fiche d'activité est accessible en cliquant sur l'intitulé du cours dans le programme d'études.

En cliquant sur les fiches d'activités concernant les cours hors UCLouvain, vous trouverez un hyperlien renvoyant à la fiche d'activité de l'université qui dispense ce cours.

### 3.3. Les cours de tronc commun

Six cours de tronc commun ont été créés spécialement pour le master par chacune des universités partenaires. Ces cours se donnent uniquement le vendredi de 9h à 16h30 sur le campus Saint-Louis (USL-B) durant le premier quadrimestre et sur le campus Flagey (ULB) durant le second quadrimestre.

Campus Saint-Louis	Campus Flagey
Site Botanique, Bâtiment Marais 119, Auditoire 1100 Rue du Marais 119, 1000 Bruxelles	Site Flagey Auditoire Victor Bourgeois 19 Place Eugène Flagey, 1050 Bruxelles
 <a href="#">accès</a> et <a href="#">plan</a>	 <a href="#">accès</a>

### 3.4. Les cours au choix

Les cours au choix sont dispensés dans les 5 universités partenaires.

### 3.5. Les horaires de cours

Vous pourrez consulter le planning des séances du cours du tronc commun sur le [site du master genre](#).

Les horaires des cours au choix de l'UCLouvain sont disponibles sur [Horaires cours UCLouvain](#)

Les [horaires des cours au choix](#) se retrouvent sur les différents portails des universités partenaires. Il revient à l'étudiant·e de se tenir informé·e de ces horaires.

### 3.6. Les supports de cours

Le cas échéant, chaque professeur·e vous indiquera le support écrit ou le manuel qu'il ou elle utilise et la manière de vous le procurer.

## 4. LE MÉMOIRE ET LE STAGE

Le master de spécialisation en études de genre offre la possibilité de choisir entre deux types de mémoires : un mémoire-recherche et un mémoire-stage.

Vous trouverez toutes les informations concernant les mémoires et les stages dans le règlement des mémoires et le règlement des stages, disponibles tous deux sur le [site du master genre](#).

Les formulaires (choix de sujet de mémoire, page de garde, formulaire d'évaluation, ...) sont également accessibles sur ce site.

Dans le cas d'un [allègement](#), les étudiant·es ne sont pas tenu·es de remplir le formulaire de choix de sujet de mémoire et/ou leur convention de stage

lors de la première partie de leur allègement. Néanmoins, il est vivement conseillé d'entreprendre les démarches liées au mémoire le plus tôt possible.

## 5. LES EXAMENS

### 5.1. Le paiement des droits d'inscription

Pour pouvoir présenter vos examens, vous devez être correctement inscrit·e à l'UCLouvain et être en ordre de paiement.

 **Rappel** : le paiement du solde du montant des droits d'inscription doit être exécuté au plus tard pour le 1er février de l'année académique en cours. Le droit d'inscription aux examens est inclus dans le minerval.

### 5.2. L'inscription en ligne aux examens

La procédure d'inscription aux examens se fait en ligne via votre bureau virtuel de l'UCLouvain et de(s) l'université(s) concernée(s) où vous suivez les cours au choix. Tout problème doit être signalé au plus vite au secrétariat du master à l'UCLouvain.

Les périodes d'inscription sont reprises dans le calendrier de l'étudiant accessible sur le [site du master](#). Elles sont également mentionnées sur le [portail](#) de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

Ces périodes d'inscription en ligne doivent impérativement être respectées, aucun retard n'est accepté.

 <https://www.uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens-avant-la-session>  
<https://www.mastergenre.be/inscriptions-aux-evaluations/>

### 5.3. Sessions

Pour chaque enseignement, les examens sont organisés deux fois : la première fois lors de la session de janvier ou de juin selon que les enseignements sont organisés au premier ou, au moins partiellement au deuxième quadrimestre, la seconde fois lors de la session de septembre.

#### ■ Première session

Pour cette session, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du premier quadrimestre.

## ■ Deuxième session

Lors de la deuxième session, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du deuxième quadrimestre et à ceux qui sont dispensés sur l'ensemble de l'année.

## ■ Troisième session

Elle est prévue pour ceux et celles qui,

- soit n'ont pas présenté tous les examens relatifs aux enseignements du premier quadrimestre à la première session et/ou tous les examens relatifs aux enseignements du deuxième quadrimestre à la deuxième session,
- soit souhaitent représenter des unités d'enseignement non réussies de la deuxième session ou de la première session (non présentées deuxième session).

### 5.4. Règlement

Vous êtes tenu·e de respecter le règlement général des études et des examens de l'UCLouvain

➔ <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>

Un·e étudiant·e peut, au cours d'une même année académique, s'inscrire deux fois à l'examen d'un enseignement.

Lorsqu'un·e étudiant·e s'inscrit pour la deuxième fois à un examen, seule la dernière note est prise en compte par le jury, même si ce dernier examen aboutit à une note inférieure à celle obtenue la première fois.

Un·e étudiant·e ne peut plus s'inscrire à un examen dont la note a été créditée (i.e. pour laquelle il/elle a obtenu 10/20 ou plus), même s'il ne l'a présenté qu'une seule fois.

Il vous revient de vérifier votre inscription et de signaler tout problème éventuel au secrétariat du master à l'UCLouvain.

### 5.5. Dispositions pratiques

Vous êtes tenu·e de vous conformer aux dispositions qui vous sont communiquées dans cette brochure et par les différents canaux de communication de la ou des Faculté(s) concerné(s) avant la période d'inscription aux examens, particulièrement en termes de dates et de délais. Tout retard sans motif exceptionnel sera soumis à l'appréciation de la présidente du jury. <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens.html>

## 5.6. Horaires et modalités

### ■ Cours du tronc commun

Les examens relatifs aux cours de tronc commun (quand applicable) se déroulent à Bruxelles. Le [planning](#) des examens et les modalités sont publiés sur le site du master genre.

### ■ Cours au choix

Les examens des cours au choix sont organisés par les universités dispensatrices de ces cours. Veuillez consulter les horaires sur les pages dédiées du site de l'université en question.

 [Plateformes horaires](#)

## 5.7. Absence ou note de présence

Toute absence à un examen doit être motivée et notifiée au moyen d'un formulaire.

 [Formulaire d'absence aux évaluations](#)

Pour les absences relatives à un examen de cours au choix hors UCLouvain, veuillez également vous adresser au·à la référent·e administratif·ve de l'université concernée pour effectuer les démarches nécessaires (voir <https://www.mastergenre.be/universites-partenaires/>).

Si vous souhaitez ne pas prendre part à un examen auquel vous êtes inscrit·e, vous pouvez demander une note de présence (0/20) sur votre bureau virtuel au plus tard la veille de l'examen. L'enseignant·e peut ne pas tenir compte des demandes introduites après ce délai, vous aurez alors une absence injustifiée.

 En cas d'absence à un examen oral, veuillez avertir personnellement l'enseignant·e par e-mail au plus tard la veille de l'examen.

 <https://www.uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens-pendant-la-session>

## 5.8. Le plagiat

Le plagiat, c'est le fait de ne pas citer l'auteur·e des sources que l'on utilise (texte ou partie de texte, image, données, etc.), c'est-à-dire de s'approprier le travail d'un·e autre en le faisant passer pour sien. L'UCLouvain a mis en place une sévère politique de détection du plagiat.

 [www.uclouvain.be/plagiat](http://www.uclouvain.be/plagiat)

Vous trouverez dans ces pages des explications et des pistes pour citer correctement vos sources d'information, dans un souci d'honnêteté et de respect de la propriété intellectuelle. Les enseignant·es, les assistant·es et les formateur·trices des [bibliothèques](#) peuvent également vous apporter des conseils de rédaction pour vos travaux afin que ceux-ci répondent aux normes universitaires en matière de citations.

⚠ Le plagiat est considéré comme une tricherie et est susceptible de sanctions graves, allant du renvoi à l'année suivante jusqu'à l'exclusion de l'étudiant·e.